

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75084

Objet

Acceptation de
l'indemnité pour le
sinistre au Groupe
Scolaire E. PELLETAN

DATE DE CONVOCATION

21 Juillet 1975

DATE D'AFFICHAGE

21 Juillet 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 15
Nombre de votants 16

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHÉ,
MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, DOMEQ, BARRIERE, DELAIR.

formant la majorité des memores en exercice.

Représentés : MM. Me TAP par Me BARDE

Absents : MM. COLLE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, BERLAND,
,BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 24 Juin 1975, M. RENOUT " Assurance le PHENIX "
fait connaître que le montant de l'indemnité, après le sinistre
du logement du concierge à l'Ecole PELLETAN, s'élève à 20 208 FRs .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Compagnie d'Assurances Incendie
A.G.F. " LE PHENIX " du 24 Juin 1975 ,

ACCEPTE :

- l'indemnité proposée pour le remboursement des dégâts occasionnés
dans le logement du concierge de l'Ecole PELLETAN .
- la somme de 20 208 FR (VINGT MILLE DEUX CENT HUIT FRANCS) montant
de l'indemnité, sera encaissée en recettes au CHAPITRE 932 -
ARTICLE 7 339 du Budget 1975 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits .
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

